

CHAMARRE SCA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Associés commanditaires et commandités,
CHAMARRE SCA
1 rue Méhul
75002 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

.../...

CHAMARRE SCA

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2010

.../...

➤ **Contrat de coopération avec reprise**

- Société concernée

MOISANS INTERNATIONAL, 1 rue Méhul, 75002 Paris.

- Personne Intéressée

Monsieur Pascal RENAUDAT.

Un contrat de coopération avec reprise en date du 12 février 2006 prévoyant la refacturation de frais généraux, frais de personnel et de déplacements et études marketing supportés en 2006 par la société MOISANS INTERNATIONAL pour le compte de la société Chamarré (ex-OVS), tant dans sa période de formation qu'après celle-ci et jusqu'à la fin de l'année 2006, a été reconduit tacitement sur l'année 2007, 2008 et 2009.

La refacturation n'a concerné en 2009 que des frais généraux et a porté sur une somme globale de 5.680 euros hors TVA.

➤ **Contrat de concession de marque**

- Société concernée

MOISANS INTERNATIONAL, 1 rue Méhul, 75 002 Paris

- Personne Intéressée

Monsieur Pascal RENAUDAT

Ce contrat qui porte sur la concession de licence de marque de Cognac Roland BRU, dont la société MOISANS INTERNATIONAL est propriétaire depuis le 1er juin 2004, pour le monde entier contre une redevance de 0,1 euro hors TVA par col vendu.

Ce contrat n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

➤ **Rémunération du gérant**

- Société concernée

RENAUDAT ET ASSOCIES (SAS), 1 rue Méhul, 75002 Paris.

- Personne Intéressée

Monsieur Pascal RENAUDAT

Les statuts prévoient en leur article 18, une rémunération mensuelle de la gérance indépendamment de la part de bénéfice pouvant lui revenir de 6.000 euros nets.

Ce même article prévoit que le gérant est également rémunéré par l'attribution d'une somme globale égale à 0,04 euros par cols commercialisés.

.../...

CHAMARRE SCA

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2010

.../...

La société RENAUDAT ET ASSOCIES SAS a facturé mensuellement 10.057 euros par mois sur 2009 pour la partie fixe et 112.215 euros pour la partie variable, exceptionnellement et compte tenu des difficultés de l'entreprise, cette redevance a été ramenée à 62.214 euros, soit un total de 182.898 euros pour l'année 2009.

Par ailleurs, les frais de missions et de réceptions exposés par la gérance ont été pris en charge par votre société conformément au même article des statuts.

➤ **Convention de prestations de services**

- Société concernée

Distillerie des Moisans, Les Moisans, 16440 SIREUIL

- Personne Intéressée

Monsieur Patrick MOURLHON

Ce contrat porte sur la mise à disposition par la société Distillerie des MOISANS à la société CHAMARRÉ de son outil informatique, de son département achat et de son département comptabilité.

La société Distillerie Des MOISANS a facturé à ce titre 8.661 euros sur l'exercice 2009.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

.../...

CHAMARRE SCA

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2010

.../...

- Société concernée

The Other Wine and Spirits company LLC (O.W.S)

- Personne Intéressée

Monsieur Pascal RENAUDAT

La société O.W.S a refacturé à votre société des frais de marketing sur le marché américain pour un montant total de 700.902 dollars au cours de l'exercice 2009.

Votre société a facturé à la société O.W.S 243.267 euros sur l'exercice 2009 au titre des prestations décrites ci-dessous :

- Forfait Marketing groupe,
- Forfait services centraux,
- Forfait participation à l'utilisation de l'agence publi-promotionnelle,
- Participation au financement du groupe,
- Participation aux frais de Vinexpo 2009.

Bordeaux le 10 décembre 2010,

Le Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises


Laurent GRAVIER